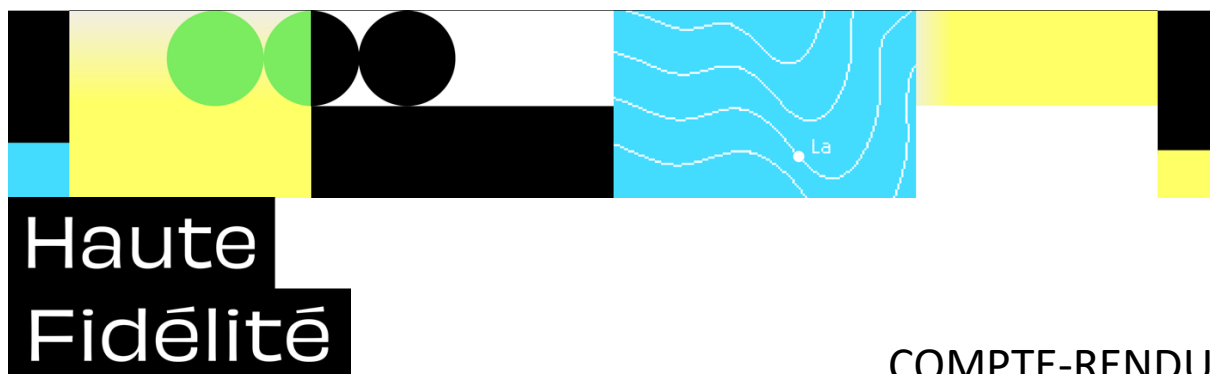




OBJET	Rendez-vous Administration		
DATE	04/12/2025	LIEU	visio
PRISE DE NOTE	Anne-Laure Chabat et Marie Maillard		

PERSONNES PRÉSENTES	
NOM / Prénom	STRUCTURE
Inès	Radio Campus Amiens
Helène	Mood Booster Group
Julie	Asca
Estelle	Droit de cité
Lynh et Maxence	La Malterie
Camille	Dynamo
Richard	EF2M
Chrystelle	Prolifik
Héloïse	Attacafa
Peggy	Les 4 Ecluses
Sandrine	La Lune des Pirates
Juliette	Les Arcades
Marie	Haute Fidélité
Anne-Laure	Haute Fidélité

1. Tour de table des participant-es

2. Besoins en formations de vos équipes

Haute Fidélité propose d'organiser une nouvelle session de formation à l'instar de celle réalisée en juillet dernier (*Excel et les métiers de l'administration* par l'Agecif). Si plusieurs structures font part d'un même besoin de formation, le pôle peut se rapprocher d'un organisme afin qu'elle puisse se tenir en région, avec tarifs négociés pour les adhérent.es du pôle.

Les participant.es sont invité.es à faire part de leurs besoins ainsi que de ceux de leur équipe à Anne-Laure

3. Calendrier dépôt subvention, échéances 2026, budget

Vote du budget région en avril 2026, premiers passages en commissions après le vote pour le PRAC. Premières avances versées à partir de juin – juillet.

Quid de la DRAC ? est-ce que les dossiers seront examinés en mai comme l'année dernière avec un versement fin juin ?

Y-a-t-il des structures dont la trésorerie est impactée par ces versements tardifs ?

A l'inverse, les communes et agglos veulent voter les subventions avant les élections municipales, ce qui est favorable pour les structures dont ces financements constituent une part importante de leurs produits et évitera des décalages de trésorerie.

Si des structures rencontrent des difficultés de trésorerie, ne pas hésiter à contacter : Nord Actif, Picardie Actif, Pas-de-Calais Actif. Des solutions peuvent être envisagées, notamment des facilités de trésorerie (sous réserve que la structure soit en DASES). Il y a des commissions tous les mois pour les passages de dossiers

Dailly possible, mais coûteuse

Prêt classique auprès de sa banque, à des taux assez attractifs (ex. Crédit Mutuel)

Crédit Coopératif : certaines structures déplorent le manque d'accompagnement de la part de cette banque

4. Création d'un sous-groupe pour le livret d'accueil pour les nouveaux salarié·es

Lors du dernier rdv Admin, nous avons évoqué le livret d'accueil des salarié.es. Anne-Laure propose la création d'un sous-groupe de travail sur le sujet si certaines structures ont envie de se lancer dans la rédaction de ce livret. Le groupe est preneur de vos partages de livrets d'accueil si vous en avez déjà et si vous acceptez de nous les partager.

Se rapprocher d'Anne-Laure si vous voulez travailler sur le sujet.

5. Actualité sociale : aides, ce qui pourrait changer en 2026 : fonpeps, fonjep, fnas

Fonpeps : pour les salarié.es permanent.es : jusqu'à 10 000€/an. L'aide sera versée dans sa totalité en 2025. En attente d'informations pour 2026

Fonjep :

Être structure avec un agrément « jeunesse et éducation populaire » pour pouvoir demander l'aide. Demande d'agrément à réaliser au préalable. Il faut ouvrir une convention pour pouvoir toucher l'aide (il y a un nombre défini de conventions par région (conventions de 3 ans), il faut donc attendre qu'une convention se meurt pour ouvrir la nôtre. L'agrément ne vaut pas pour octroi d'aide).

L'aide et la convention peuvent se transmettre en cas de changement de salarié.es et la structure peut recevoir une aide sur un poste existant

Fnas :

Le spectacle vivant traverse une crise majeure, qui impacte directement le FNAS. Le FNAS doit à la fois faire face à des tensions de trésorerie et à une obligation légale de modifier ses règles d'ouverture de droits.

Cela entraîne :

- des mesures temporaires pour le mois de décembre 2025 ;
- de nouvelles règles d'ouverture de droits à partir du 1er janvier 2026, avec une ouverture de plus de salarié·es, sans hausse des ressources. (retoqué par la Cour des

Comptes concernant les intermittent.es dont les droits s'ouvrent désormais dès le 1er cachet – avant il fallait attendre 3 mois et constituait un critère discriminant).
Les mesures temporaires de 2025 sont très lourdes de conséquences pour les ouvriers-droits : baisse majeure de leur plafond et donc refus de certaines prises en charge pour 2025.

Info provenant du SMA, semaine du 12/12 :

Pour rappel, suite à deux décisions de la Cour de cassation (avril 2024 et mars 2025), il n'est plus possible pour le FNAS de conditionner le bénéfice des activités sociales et culturelles (ASC) à un critère d'ancienneté et/ou de temps de travail.

A la demande des organisations patronales représentatives de la branche, le FNAS a organisé une réunion le 8 décembre dernier pour présenter les conséquences de la suppression de ces critères. En effet, pour faire face à l'impact budgétaire lié à l'augmentation massive des bénéficiaires des ASC (+ 60 000 ouvriers droits à compter de janvier 2026), le FNAS a dû revoir ses critères et conditions de prise en charge.

Le FNAS travaille à une redéfinition en profondeur de son projet de prise en charge à partir de 2027. En attendant, des mesures provisoires ont été actées et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Principales règles applicables pour 2026 (mesures provisoires) :

- Le montant de la cotisation FNAS reste inchangé ;
- La règle d'ouverture de droits sera désormais identique pour les permanents (salariés en CDD et CDI) et les intermittents (salariés en CDDU). Il ne sera donc plus nécessaire d'avoir travaillé un certain nombre de mois, d'heures, ou de cachets pour bénéficier des ASC ;
- Toute période de travail effectuée au cours d'un mois, quelle que soit la durée travaillée et/ou le nombre de cachets effectués, donnera droit à une enveloppe appelée « crédit » : par exemple, un artiste qui effectue 6 cachets sur 6 mois distincts ouvrira 6 crédits. Un technicien qui travaille 4 mois à temps partiel ouvrira 4 crédits. Un salarié permanent embauché en CDD de 5 mois à temps plein ouvrira 5 crédits.
- Possibilité de cumuler jusqu'à 6 crédits par an ;
- L'ouvrier droit aura jusqu'au 31 décembre de l'année d'ouverture pour envoyer et donc utiliser son enveloppe au FNAS ;
- Le montant des crédits attribués dépendra uniquement du quotient familial de l'ayant droit ;
- Certaines activités ne seront plus financées par le FNAS. Seront privilégiés : le droit aux vacances ; les activités non marchandes ; l'accès des enfants aux colonies et aux activités émancipatrices (détails à venir).

6. Actualité administrative : facturation électronique, changement de nomenclature de siset

Changement de nomenclature de siset : non concernés

Facturation électronique :

Calendrier donné :

L'obligation de recevoir des factures par voie électronique sera obligatoire dès le :

- 1er septembre 2026 pour toutes les entreprises : les micro-entreprises et auto-entrepreneurs, les TPE, PME, ETI et les grandes entreprises ;

L'obligation d'émettre des factures par voie électronique sera obligatoire dès le :

- 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises ;
- 1er septembre 2027 pour les plus petites structures.

Il faudra inscrire notre structure sur l'annuaire centralisé géré par le portail public de facturation (PPF). Cette inscription est essentielle pour :

- identifier notre entreprise
- déclarer la plateforme agréée que l'on aura choisi pour la réception
- recevoir les factures de nos fournisseurs

Pas d'urgence à s'inscrire sur cette plateforme. Il est conseillé par certains cabinets comptables d'attendre encore quelques mois avant de s'inscrire surtout si notre structure n'a pas encore obligation d'émettre une facture par voie électronique (1er septembre 2027)

7. Actualité et projets Haute Fidélité : questionnaire Defma, lancement de la campagne de plaidoyer, négociation collective d'électricité verte

Questionnaire Defma :

Questionnaire à remplir pour le 12 décembre maximum, sur les questions de formation. Il concerne tous.tes les salarié.es du secteur des musiques actuelles en région

Lancement de la campagne de plaidoyer par Haute Fidélité :

Dans le cadre de la campagne « Causons Culture », Haute Fidélité a travaillé sur un Kit spécial municipales sur mesure avec 2 objectifs :

- sanctuariser les budgets culture en 2026 ;
- réinscrire la culture dans l'agenda politique et médiatique

Il vous donne des outils simples pour vous mobiliser et fédérer sur votre territoire. Il réinscrit les choses dans une dynamique collective, pour lever vos craintes (légitimes) et faire reposer ce travail de mise en débat de la vie démocratique locale sur une responsabilité partagée.

Le kit de mobilisation est constitué de 2 documents :

une *fiche synthèse* avec des chiffres clés du secteur musical en Hauts-de-France, un rappel de ses apports aux territoires et de l'importance de l'économie sociale et solidaire, et un appel à soutenir le secteur musical et culturel dans sa diversité.

une *liste de 10 questions type pour interpeller les listes candidates* aux élections municipales 2026, sur leur vision de la culture et des politiques culturelles qu'elles entendent défendre/mener.

Négociation collective d'électricité verte :

Pour rappel, Haute Fidélité participe à une négociation collective d'électricité verte porté par le RIM (réseau des indépendants de la musique). Vous pourrez à ce titre, bénéficier, si vous le souhaitez, d'un contrat avec un fournisseur labellisé VertVolt à moindre coût dès le printemps prochain.

La première étape : s'engager dans la démarche en complétant un formulaire et en transmettant sa dernière facture d'électricité avant le 30 janvier 2026.

Le RIM organise une visio d'info en présence du courtier partenaire le 13 janvier 2026 de 11h à 12h30

Cette négociation s'adresse à toutes les structures propriétaires de leur point de distribution d'électricité (hors bâtiments municipaux et sites temporaires d'exploitation (lieu de festivals)). N'hésitez pas à remplir le formulaire, le courtier vous contactera ensuite pour étudier votre contrat.

8. Questions diverses

Externalisation de la saisie comptable : des structures ont-elles externalisé ce poste ou souhaitent-elles le faire ?

Retours d'expériences : est-ce que la transmission des états comptables est fluide ? rapide ?

L'idéal est de l'internaliser, mais les structures rencontrent des difficultés à recruter sur ce type de poste (comptable) et fidéliser les salarié.es.

Si l'externalisation est retenue, il faut bien définir le cadre d'intervention du cabinet comptable, la fréquence de saisie des écritures et la transmission mensuelle des états comptables.

Besoin régional/territorial : mutualisation entre structures d'un profil comptable – Etude en cours par Filages sur la création d'un groupement d'employeurs